

Membres	15
Présents	9
Représentés	2
Votants	9
Exprimés	11
- Pour	10
- Contre	0
- Abstention	1

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20260129-2026-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2026

DELIBERATION N° 2026-03

Séance du 29 Janvier 2026

Objet : AVENANT N°2 – BACHELLERIE – Lot 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures quinze minutes,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 20 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre,

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MORENA Jean-Philippe, DICHAMP Adeline, GRANCHER Isabelle, HERMABESSIERE Patrick, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, RIVIERE Patrice
Absent(s) ayant donné pouvoir : GARCIA Sébastien à GRANCHER Isabelle, SOULIER Daniel à LE MIGNON Marie-Pierre
Absent(e)s : CAUDIE Christelle, CHARBONNEL Jean-Loup, SABEAU Fabrice, SAINNEVILLE Jean-Marie
Secrétaire de séance : MAZEAU Mireille

La Maire présente à l'assemblée la proposition d'avenant n° 2 qui a pour objet de modifier le marché initial des travaux portant sur la réhabilitation d'un local à usage commercial et d'un logement (multiservices) confié à l'entreprise BACHELLERIE pour le Lot N° 10 « Plomberie Sanitaire VMC »

Montant de l'avenant n°2 : 779,00 € HT

Le montant du marché initial avec l'avenant n°1 était de 19 238,70 € HT, il sera désormais de 20 017,70 € HT soit 24 021,24 € TTC.

Considérant l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- Accepte l'avenant proposé,
- Autorise la Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Marie-Pierre LE MIGNON

